

# MARQUAGE GLO



**MATÉRIALISATION DE LA PLATEFORME  
TRAMWAY EN INTERSECTION AVEC LA  
VOIRIE ROUTIÈRE SUR LE RESEAU DE LYON**

**SYTRAL**  
MOBILITÉS

**MÉTROPOLE**  
**GRAND LYON**

**KEOLIS**  
LYON



# Lisibilité de la plateforme Tramway

## Contexte

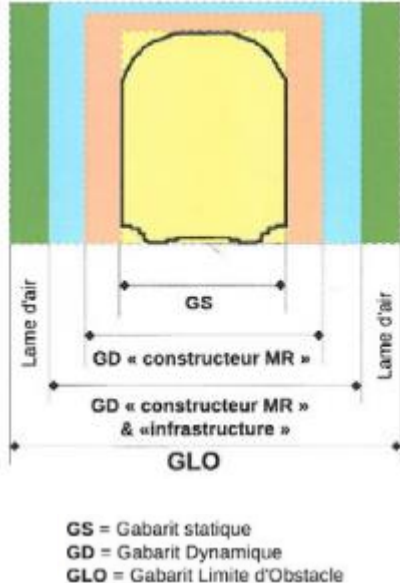
Il n'existe pas de cadre réglementaire, ni de règles à suivre pour le marquage des intersections tramway / voirie routière.

Pour autant, en terme de réduction d'accidentologie, la mise en place d'un marquage de GLO (Gabarit Limite d'Obstacle) permet de matérialiser les limites du carrefour et de le rendre ainsi plus visible par les usagers de la route.

Le marquage GLO répond ainsi à deux problématiques :

- Meilleure identification des zones de conflits par les tiers
- Aide pour le conducteur tramway dans les cas de saturation des flux routiers et d'engagement du GLO par les véhicules tiers

# Description du Gabarit Limite d'Obstacle (GLO)



Le tramway est assujéti à suivre une trajectoire imposée par les rails. Le tramway en mouvement occupe ainsi une enveloppe maximale dans laquelle le matériel roulant est susceptible de se retrouver.

Le terme Gabarit Limite d'Obstacle (GLO) est employé pour définir cette enveloppe.

La matérialisation du GLO consiste à marquer sa projection sur le sol. Aucune installation ou équipement ne doit engager le GLO.

# Solution retenue sur le réseau de Lyon

La solution retenue pour le marquage du GLO sur le réseau de Lyon est une **bande de résine pépite blanche discontinue de largeur 30 cm avec un alternat de 50 cm** de type « T'2 » mise en place sur toute la largeur du carrefour de part et d'autre de la plateforme tramway.

Ce marquage doit être réalisé en **limite extérieure** du GLO.

L'entretien sera à la charge de SYTRAL Mobilités (hors réfection de chaussée).



Carrefour ESSART / LAENNEC / PINEL



Carrefour MERMOZ / PINEL

# Schéma type du marquage

